

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

En l'an deux mille vingt-six et le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme COSTASECA-VIDALOU Bernadette, M. BELTRAN José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. LABELLE Thierry, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PUIGMAL Patrick, Mmes BENARD Gisèle, BOISORIEUX Michelle, DUNYACH Monique, BARANOFF Brigitte, MM. M. DERBOIS Guy, MARITON Bruno, BRISSAUD Nina, MM. MAS Jean-Louis, FROIDEVAUX Sébastien, PEJOAN Philippe, Mmes MILLET Frédérique, GRIERSON Anne, MM. ROIG Julien, PARAYRE Jean, MORET Thierry, Mme MARTINEZ Montserrat, Mmes WICKENBURG Sarah, ROCA Aurélie, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration : M. BRULE François, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Mme ROCA Aurélie, Conseillère Municipale

Absent : M. BELTRAN José, Adjoint

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine, Adjointe

Date de convocation :
01/04/2026

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 29
Présents : 27
Procurations : 01
Votants : 28

OBJET :

ORGANISATION

**Désignation des Délégués
auprès du S.P.A.N.C. 66**

CONSIDERANT QU'Il y a lieu de procéder à l'élection, à la majorité absolue, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au S.P.A.N.C. 66.,

CONSIDERANT que conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin », le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Le Conseil Municipal
Procède à l'élection à la majorité absolue (6 abstentions)

- d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au S.P.A.N.C. 66 :

Proposition de la Liste « Pour Céret et le Vallespir continuons ensemble » :

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
PUIGMAL Patrick	MAS Jean-Louis

Proposition de la liste « Céret à cœur » :
Aucune proposition

Votants 28
Suffrages exprimés 22
Majorité absolue 12

« Pour Céret et le Vallespir continuons ensemble » 22 voix

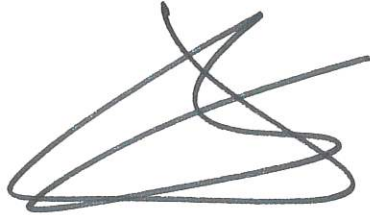
Sont élus en qualité de délégués auprès du S.P.A.N.C. 66.

Délégué Titulaire
PUIGMAL Patrick

Délégué Suppléant
MAS Jean-Louis

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
Sandrine CAPEILLE



Le Maire de CERET
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe
que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son
auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également
faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de
Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.